



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0523 /CAB.MIN/MINES/01/2017 DU 16 SEPT 2017
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU
PROJET RELATIF A LA CARTOGRAPHIE GEOPHYSIQUE AEROPORTEE ET
GEOLOGIQUE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution, spécialement son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0522/CAB.MIN/MINES/01/2017 du 15 septembre 2017 portant création du Comité de Pilotage du Projet relatif à la Cartographie Géologique Aéroportée et Géologique de la République Démocratique du Congo ;

Vu le Contrat signé le 17 février 2017 entre la République Démocratique du Congo et la société X-CALIBUR HOLDINGS LIMITED AND X-CALIBUR AIRBORNE, relatif à la cartographie géophysique aéroportée et géologique de la République Démocratique du Congo, spécialement son article 6, point 3 ;

Considérant la nécessité de nommer les membres du Comité de Pilotage prévu au point 6.3 dudit contrat ;

Vu la nécessité et l'urgence ;



ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Comité de Pilotage :

N°	Noms	Institutions	Qualité
01	Monsieur Simon Christoffel BOSCH	Société XCalibur	Directeur et Expert du Projet
02	Monsieur Jacques HOLLANDER	Société XCalibur	Expert
03	Monsieur Rudy BOLUMBU ILUMBE	Société XCalibur	Expert
04	Monsieur Jean-Félix MUPANDE	Cadastre Minier, CAMI	Directeur Général
05	Monsieur Dona KAMPATA	Cellule Technique de Coordination et Planification Minière, CTCPM	Coordonnateur
06	Monsieur MWANANTEBA ALI MALANGA BABA	Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-Congolais, BCSPSC	Expert

Article 2 :

Le Comité de Pilotage peut constituer un Secrétariat Technique pour le besoin de son fonctionnement.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général de la société XCALIBUR HOLDINGS LIMITED AND XCALIBUR AIRBORNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 16 SEPT 2017

Martin KABWELU

Ampliatiions :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Premier Ministre : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 1
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-Congolais : 1
- Société Xcalibur Holdings Limited : 1